

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 16 septembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOG Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jarnosse)

N°2021/N°139

OBJET : AVENANT N°1 POUR LE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE SPORTS ET LOISIRS.

Monsieur VALORGE rappelle aux conseillers communautaires que, conformément à la délibération n°2021/110 en date du 17 juin 2021, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé pour la construction de la piscine nouvelle avec SUD ARCHITECTES.

Le SSI (Système de Sécurité Incendie) est défini par la norme NF S 61-931 de février 2014 comme un « système constitué de l'ensemble des matériels servant à collecter toutes les informations ou ordres liés à la seule sécurité incendie, à les traiter et à effectuer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité incendie d'un bâtiment ou d'un établissement. Dans sa version la plus complète (SSI de catégorie A), un SSI est composé de deux sous-systèmes principaux : un système de détection incendie (SDI) et un Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI) ».

La coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI) consiste à analyser les besoins de sécurité, à concevoir le système et à en assurer la réception. Cette mission est rendue obligatoire par la norme NF S 61-931 pour toutes créations, modifications ou extensions de SSI.

Au même titre que la maîtrise d'œuvre, elle nécessite une assurance spécifique et est décomposée en 3 phases :

1/ La phase conception

Durant la phase conception, les principales missions du Coordonnateur SSI (CSSI) seront les suivantes :

- Définir les fonctionnalités du SSI
- Élaborer les pièces écrites et graphiques suivantes :
 - le concept de mise en sécurité ;
 - le cahier des charges fonctionnel SSI (Cf. norme NF S 61-931) ;
 - les plans définissant les limites géographiques des zones de mise en sécurité ;
 - l'avis portant sur l'examen de la cohérence des descriptifs techniques (hors quantitatifs) et des pièces graphiques établis pour la consultation des entreprises.

2/ La phase réalisation

Durant cette étape, le Coordinateur SSI aura à sa charge de réaliser le suivi de l'exécution afin d'assurer la cohérence technique et fonctionnelle du Système de Sécurité Incendie. Il réalise le visa de l'ensemble des plans d'exécution et notices techniques transmis par les entreprises, effectue des visites sur site pour constater la bonne mise en œuvre du matériel et participe également à des réunions avec les entreprises.

3/ La phase réception

Durant la phase de réception le Coordinateur SSI procédera à la réception technique du SSI avec la réalisation d'essais fonctionnels et dressera le Procès-Verbal correspondant. Enfin, il établira le **dossier d'identité** du Système de Sécurité Incendie.

N'étant pas incluse dans l'offre de base du maître d'œuvre SUD Architectes, il convient de rajouter cette mission en tant que mission complémentaire par un avenant.

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 17 105,00 €

Montant TTC : 20 526 .00€

% d'écart introduit par l'avenant : 1.80% d'augmentation au regard du montant initial du contrat.

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 969 254.00 €

Montant TTC : 1 163 104.80 €

Vu la délibération n°2021/110 en date du 17 juin 2021

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une piscine intercommunale sports et loisir, rajoutant la mission complémentaire de coordination des systèmes de Sécurité Incendie
- autorise M. Le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents
- dit que les dépenses sont prévues sur le budget annexe piscine nouvelle en section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210916-N2021-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 16 septembre 2021 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard , Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc , Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOGE Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jarnosse)

N°2021/N°140**OBJET : MARCHE DE SERVICE RELATIF AU TRAITEMENT, EVACUATION ET VALORISATION DES BOUES ET DES MATIERES DE VIDANGE PRODUITES PAR CERTAINES STATIONS D'EPURATION DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE.**

Madame la Vice-présidente en charge de la politique eau et assainissement rappelle que le marché de traitement des boues produites par certaines stations d'épuration de CBC arrive à échéance au 31/12/2021. Il est nécessaire de relancer une consultation pour ces prestations.

Pour ce faire, Charlieu Belmont Communauté a fait appel à un bureau d'études : SECUNDO pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le renouvellement de ce marché.

Dans le cadre des missions confiées, Le prestataire aura la charge de la conduite, de l'entretien et de la maintenance de la filière boues et de la filière du traitement de l'air de la station d'épuration de la commune de Charlieu d'une capacité de 12 500 EH sur la partie boues. Cette prestation comprend l'entretien et le renouvellement des équipements de la filière boues et de la filière du traitement de l'air ; la prestation débute dès l'entrée dans le silo.

Le prestataire aura la charge de la gestion des boues depuis les silos ou les lits de séchage, comprenant l'extraction, l'enlèvement, le transport des boues entre les sites de production et la station de traitement de Charlieu ainsi que leur traitement à l'unité de traitement de Charlieu pour les stations d'épuration de :

- Pouilly sous Charlieu/Briennon (station neuve),
- St Nizier / Charlieu bourg et ZI (2 stations),
- Villers,
- St Denis de Cabanne,
- Belmont de la Loire,
- La Gresle.

Pour la station de Pouilly sous Charlieu/Briennon, une filière en technologie boues pâteuses sera mise en œuvre cette fin d'année 2021, et les boues devront répondre aux exigences suivantes, en vue de leur compatibilité avec les conditions d'épandage agricole :

- Traitement de déshydratation poussé, à une siccité de 18 % minimum
- Mise en œuvre d'un chaulage des boues
- Valeur objectif de siccité finale après chaulage : 30 % (25% minimum)
- Mise en œuvre d'un stockage des boues dans des bennes type « Ampliroll » (temps de stockage de 7 jours de production).

Ce site est prévu d'être opérationnel début 2022.

Le prestataire aura la charge de la conduite, de l'entretien et de la maintenance de la filière boues et de la filière du traitement de l'air de cette nouvelle station d'épuration d'une capacité de 4 400 EH sur la partie boues. Cette prestation comprend l'entretien et le renouvellement des équipements de la filière boues et de la filière du traitement de l'air ; la prestation débute à la sortie du silo.

Le prestataire aura la charge de l'extraction, de l'enlèvement, du transport et de l'admission sur site de traitement des boues primaires du lit bactérien de la station de Sevelinges.

Le prestataire aura la charge de l'extraction, de l'enlèvement, du transport et de l'admission sur site de traitement des produits de vidange des fosses septiques des stations d'épuration de :

- Le Cergne Harrivières et Ravier Chabas (2 stations),
- Chandon,
- Saint Hilaire sous Charlieu,
- Saint Pierre la Noaille
- Nandax.

Les installations qui restent la propriété de Charlieu-Belmont Communauté sont confiées au prestataire pour la durée de la prestation.

Le prestataire aura en charge l'ensemble des frais liés à la gestion des plans d'épandage : analyses, suivis, relations avec les agriculteurs et les administrations, évolutions, ainsi qu'aux coûts de compostage ou d'évacuation en Centre d'Enfouissement Technique.

Ces prestations incluent la mise en place d'un service de permanence technique pouvant être contacté et intervenir 24 heures sur 24.

Le prestataire met en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne continuité du service lors de la prise d'effet du marché et lors de sa cessation.

Il s'agit d'un marché ordinaire de prestation de services dans lequel les prix appliqués sont ceux du BPU, le DQE n'est qu'estimatif et non contractuel et pour lequel il ne sera payé que les quantités réellement exécutées.

Il n'y a pas de décomposition en lots.

La durée du marché proposé est fixée à 3 ans fermes à compter du 1er janvier 2022 et reconductible expressément 4 fois une année. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 7 ans et se terminera au plus tard au 31/12/2028.

Le montant estimé des prestations s'élève à : 234 000 € HT par an soit 1 638 000 € HT sur la durée du marché.

Dans ces conditions, il a été lancé une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1 à L. 2124-2, R. 2124-1 à R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Une seule offre a été déposée.

Les critères retenus pour l'analyse des offres ont été les suivants :

Critère 1 (/ 45 points) : Valeur technique de l'offre appréciée au regard des éléments fournis par le candidat dans le cadre du mémoire technique notamment au regard de :

- les moyens matériels proposés pour l'exploitation et pour l'astreinte ;
- les moyens humains dédiés au service indiquant le nom du personnel en charge de l'encadrement, des agents d'exploitation disponibles et les renforts mobilisables ainsi que leur formation, leur qualification professionnelle, leurs habilitations et leur expérience ;
- l'organisation proposée ;

- les engagements pris par le candidat dans ses relations avec la collectivité et les exploitants chargés des filières eaux des stations : qualité des informations transmises et les moyens mis en œuvre ;
- les engagements pris par le candidat en matière d'entretien et de réparation ;
- les délais d'intervention en période d'astreinte ;
- l'organisation mise en œuvre et les engagements pris par le candidat en vue de respecter l'environnement (type de véhicules utilisés, gestion des nuisances, etc ...) ;
- la gestion des crises (capacité disponible pour gérer la crise, les moyens d'expertise sur les filières boues, ...).

Critère 2 (/ 40 points) : Le prix des prestations ;

Critère 3 (/ 10 points) : Garantie financière offerte par le candidat en matière de dommages couverts par les assurances

Critère 4 (/5 points) : Organisation liée à la protection de l'environnement et à la limitation des GES, type de produits utilisés, toute procédure liée à la protection de l'environnement...

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 8 septembre 2021 a attribué le marché à l'entreprise Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux – Territoire Loire Auvergne - 4 place d'Armes – CS 30032 – 42406 Saint-Chamond Cedex, au motif qu'il s'agit d'une offre unique présentant un niveau de prestations et un coût cohérents.

Le montant de l'offre retenue à titre estimatif sur la durée globale du marché (hors révision des prix) est le suivant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 1 637 649.3 € HT

Montant TTC : 1 965 179.16 € TTC

Dans ce contexte, et conformément à l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser le Président à signer ledit marché, attribué par la Commission d'Appels d'Offres, compétente pour attribuer les marchés passés en procédure formalisée et dont la valeur estimée HT est supérieure aux seuils européens.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 08 septembre 2021,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché relatif au traitement, évacuation et valorisation de boues et des matières de vidange produites par certaines stations d'épuration de Charlieu-Belmont Communauté, et tous les documents afférents, avec l'entreprise Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux – Territoire Loire Auvergne - 4 place d'Armes – CS 30032 – 42406 Saint-Chamond Cedex, attribué par la CAO, pour une durée maximale, toutes périodes confondues, de 7 ans.
- Dit que les dépenses sont prévues sur le budget annexe traitement des boues.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sou-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210916-N2021-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 16 septembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOZ Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jamosse)

N°2021/N°141

OBJET : PROJET CHANGEMENT DE LUMINAIRES EN DECHETERIE – ZA BELMONT DE LA LOIRE

M. le Président informe le conseil communautaire qu'une étude menée par le SIEL conduit à prévoir un changement de luminaires à la déchèterie de Belmont comme suit (rappel des travaux ont déjà été réalisés sur le site de Pouilly sous Charlieu) :

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
			collectivité
remplacement des luminaires decheterie	6 261 €	60.0 %	3 757 €
TOTAL	6 261.74 €		3 757.04 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Changement des luminaires ZA Belmont de la Loire" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.
- Dit que la dépense sera prévue au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210916-N2021-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN Le 16 septembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard , Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc , Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, , M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOZ Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jarnosse)

N°2021/N°142

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA MJC, LA CAF ET LA COMMUNE DE CHARLIEU

Mme DUGELET, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale informe les conseillers communautaires que la MJC de Charlieu a obtenu la labellisation EVS au mois de juin 2021, suite à une étude des besoins commencée en 2019. Jusqu'alors, la Communauté de communes versait une subvention de 1 000 € / an, sur demande de la structure auprès de la collectivité.

Une convention d'objectifs et de financement avec la MJC, la CAF et la commune de Charlieu a été préparée, tout comme nous l'avons fait avec les deux autres EVS du territoire, à savoir celui de l'AFR et de l'ADMR, en février 2019. Cette convention permet de cadrer le versement de la subvention à un montant plancher de 1 000€ annuels. La structure doit formuler une demande de subvention annuelle auprès de la collectivité et présenter l'avancée du projet et des actions, à minima une fois par an. La MJC vient d'embaucher un nouveau coordinateur pour son espace de vie social. Cette convention serait signée, comme pour l'AFR et l'ADMR, jusqu'au 31/12/2022

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention.
- Indique que la dépense est inscrite au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210916-N2021-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021
Affichage : 04/10/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 16 septembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOGE Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jarnosse)

N°2021/N°143

**OBJET : CONVENTION FORMATION MUTUALISEE INTER-RAM
ROANNAIS**

Mme DUGELET, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale présente le projet de formation - inter Relais : « Faire d'un relais Assistants Maternels, un vrai lieu d'accueil pour les enfants et d'échanges entre professionnels » - qui avait déjà été présenté lors du bureau du 27 juillet 2020. Charlieu-Belmont Communauté, est porteur du projet en convention avec chaque structure pour le remboursement des frais liés.

La formation est dispensée par l'organisme de formation : association PIKLER LOCZY France et en partenariat avec Roannais Agglomération pour le prêt des locaux.

Le projet de formation concernait 12 animatrices issues de 7 Relais du Roannais et devait se tenir le 24 novembre 2020. Le projet de formation devant avoir lieu, initialement, le 24 novembre 2020 a été reporté en raison de la crise sanitaire. Le devis a été réétudié par le centre de formation et le coût de cette dernière s'élève désormais à 1026.72 €

DEPENSES		RECETTES	
Devis prestation	1 026.72 €	Communauté de Communes Val d'Aix et Isable	128,34€
		Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône	128,34€
		ADMR Balbigny	256,68€
		Familles Rurales la Pacaudière	128,34€
		ADMR St Just en Chevalet	128,34€
		Charlieu Belmont Communauté	256,68€
TOTAL	1 026.72€	TOTAL	1 026.72 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention avec les autres structures du roannais pour solliciter le cofinancement de chacun sur la formation mutualisée inter-ram.
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues en section de fonctionnement du budget annexe enfance jeunesse

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210916-N2021-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 16 septembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard , Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc , Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, , M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOGE Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jarnosse)

N°2021/N°144

OBJET : AIDE AU RACCORDEMENT ZONE DES BELUZES SCI AMAOC

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que par délibération en date du 21 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une aide forfaitaire de 1 200 € par entreprise permettant de couvrir les frais de raccordement à la fibre optique pour les constructions neuves sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, St Nizier sous Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Briennon, St Denis de Cabanne, Belmont de la Loire et Cuinzier.

Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement à la fibre optique.

La subvention s'élève à hauteur de 1 200 € par entreprise. Cette aide sera versée sur présentation d'une facture acquittée par le porteur de projet. Il est également précisé que, dans le cas où l'entreprise aurait à supporter des frais plus importants de par la caractéristique des branchements, le montant de l'aide ne sera pas augmenté et la différence sera à la charge de l'entreprise. Cette aide est assujettie à la réglementation des minimis.

Par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 4 000 m² sur la ZA des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour le projet de MR BRILLAT au prix de vente de 18 € HT / m² et ce, pour installer une activité de fabrication de masques respiratoires et de consommables médicaux et industriels.

La vente du terrain a été réalisée en mars 2021 et les travaux sont achevés.

Ainsi, Monsieur BRILLAT, gérant de la SCI AMAOC, a sollicité Monsieur le Président de Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide pour le raccordement fibre à hauteur de 1 200 € (montant HT), en nous faisant parvenir la facture acquittée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution de l'aide au raccordement fibre au profit de la SCI AMAOC à hauteur de 1 200 €,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210916-N2021-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 16 septembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOGE Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jarnosse)

N°2021/N°145

OBJET : CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES POUR L'ORGANISATION DES MOBILITES ACTIVES – REGION AUVERGNE RHONE ALPES

M le Vice-président en charge de l'environnement, développement durable et habitat rappelle que la collectivité a refusé de prendre la compétence mobilité par délibération n°2021/08 en date du 21/01/2021. La Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité pour le compte de Charlieu Belmont Communauté depuis le 1^{er} juillet 2021.

Pour ce faire, une convention de coopération en matière de mobilité a été signée avec la Région AURA et validée en conseil communautaire par délibération n°2021/083 en date du 15 avril 2021. Cette convention décrit l'ensemble des thématiques et blocs de compétence qui pourront faire l'objet d'un accompagnement par la Région en matière de mobilité.

Consécutivement aux échanges autour des projets pouvant être mis en œuvre de façon partenariale dans un cadre délégatif entre la Région AURA, il est proposé la signature d'une convention décrivant les projets menés par Charlieu Belmont Communauté qui feront l'objet d'un accompagnement de la part de la Région AURA au titre de 2021 et qui s'inscrivent dans le cadre de la promotion des services relatifs aux mobilités actives, inscrite dans la convention cadre :

- Demande d'aide financière pour le projet d'achat d'un Vélo à Assistance Electrique pour favoriser le report modal des déplacements professionnels de ses agents.
- Demande d'aide financière pour le projet de création de voies vertes (14,3 kilomètres sont prévus, entre Charlieu et St Denis de Cabanne, et entre Pouilly-sous-Charlieu et Roanne.)

Le montant de la contribution financière de la Région est fixé à 100 421,87€. Elle se répartit en :

- 421,87 € en investissement pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,
- 100 000 € en investissement pour les acquisitions et travaux d'une voie verte.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la convention de délégation de compétence pour l'organisation de mobilités actives avec la région AURA,

- Autorise M. le Président à signer la convention et tous les documents afférents relatifs à la mise en œuvre de la mobilité sur le territoire de CBC.
- Autorise M. le Président à percevoir la recette liée aux projets d'achat de VAE et de création de voies vertes.
- Indique que les recettes sont inscrites au budget principal en section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210916-N2021-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN Le 16 septembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOGE Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jarnosse)

N°2021/N°146

OBJET : 2021 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE AU VELO CLUB DE BELMONT DE LA LOIRE

M. le Vice-président en charge de la culture et du tourisme rappelle que la Communauté de Communes dispose de 2 enveloppes financières distinctes pour les manifestations votées lors du budget. En 2021 l'enveloppe pour les manifestations exceptionnelles a été dotée de 6 000 € à ce jour intégralement affectée. Pour les manifestations culturelles d'intérêt communautaire l'enveloppe était de 40 000 € pour des dossiers devant être reçus avant fin juin 2021. A ce jour et au regard des dossiers transmis l'enveloppe n'a pas été intégralement affectée. Une demande nouvelle a été reçue cet été pour la 2nde édition du cyclo-cross à Belmont de la Loire, d'ampleur régionale et nationale ouvert à toutes les catégories. Montant sollicité 500 € sur un budget de 4 950 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au vélo club de Belmont pour l'organisation du cyclo-cross le 11 novembre 2021 ;
- Dit que le versement sera effectué après la réalisation de la manifestation.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

04Z-200035202-20210916-N2021-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021
Affichage : 04/10/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 septembre 2021 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M. MEUNIER Gérard , Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc , Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, , M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOGE Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jarnosse)

N°2021/N°147

**OBJET : SUBVENTION A L'ENSEMBLE SYMPHONIQUE DU HAUT
BEAUJOLAIS**

M. le Vice-président en charge de la culture et du tourisme présente la demande de l'Ensemble symphonique du Haut Beaujolais pour l'organisation d'un spectacle théâtral et musical les 25 et 26 septembre au Couvent des cordeliers avec un budget de 1 765 €. La demande de subvention se porte à 400 €. Il rappelle que l'enveloppe pour les manifestations d'intérêt communautaire est pas intégralement affectée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le versement d'une subvention de 23% des dépenses réalisées, plafonnée à 400 € à l'ensemble symphonique du Haut Beaujolais pour l'organisation du spectacle musical et théâtral au couvent des Cordeliers les 25 et 26 septembre 2021
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210916-N2021-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021
Affichage : 04/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 16 septembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard , Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme PONCET Sylvie, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc , Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M VALORGE René, , M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M. MORIER Yves, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

Excusés : M. FAYOLLE Jean Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, Mme LEBLANC Florence, M. AUBRET Alain remplacé par M. MORIER Yves, Mme JOLY Michelle, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M. FAYOLLE Jean à M. MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTOGE Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M. CHIGNIER Bernard

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Marc LOMBARD (Jarnosse)

N°2021/N°148

OBJET : RECRUTEMENT D'UN VTA EN CONTRAT DE PROJET POUR PREPARER UNE CONVENTION ART ET CULTURE AVEC LA DRAC RHONE-ALPES

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que Charlieu-Belmont Communauté intervient de diverses manières sur le volet culturel. Elle organise en régie une médiathèque intercommunale (avec un travail en cours sur un prochain projet lecture publique 2022/2027) et soutient financièrement le cinéma Les Halles et l'école de musique, deux équipements culturels associatifs dont elle gère par ailleurs les bâtiments. La collectivité soutient aussi les actions et manifestations d'intérêt communautaire par le biais de subventions et édite, en partenariat avec l'office de tourisme, une plaquette de communication sur la saison culturelle. De nombreux acteurs culturels, associatifs et privés, concourent fortement à l'animation du territoire. Demandeurs de soutien humain auprès de la collectivité, cette dernière souhaiterait dans un premier temps favoriser leur coordination pour monter un programme d'animations qui pourrait être soutenu dans le cadre d'une convention avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes. Une personne recrutée en contrat de projet pourrait aussi avoir un temps dédié pour suivre les demandes de subventions adressées à la collectivité dans le cadre du règlement aux manifestations intercommunales ainsi que potentiellement pour venir en appui à la coordinatrice du projet lecture publique. M. BERTHELIER indique que le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé le lancement du volontariat territorial en administration (VTA) le 14 avril 2021. Contrat de mission pour les jeunes diplômés, ce dispositif permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie. Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

M. le Président propose de recruter en contrat de projet un volontaire territorial en administration sur 18 mois à temps non complet (28h hebdomadaires), sur la base de l'échelon 1 de rédacteur avec les missions suivantes : préparer une convention art et culture avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, suivre sa mise en œuvre et définir les modalités de son évaluation, de coordonner les acteurs culturels du territoire pour renforcer leur synergie et créer une programmation culturelle planifiée, gérer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre des manifestations d'intérêt communautaire, participer au volet administratif du projet communautaire lecture publique.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le recrutement d'un volontaire territorial en administration sur un contrat de projet de 18 mois sur un TNC de 28h hebdomadaires.
- Dit que M. le Président est habilité à conduire toutes les démarches en vue du recrutement
- Autorise M. le Président à solliciter les financements auprès de l'Etat sur le dispositif VTA et de la DRAC.
- Dit que la dépense et les recettes seront portées au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210916-N2021-0148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021
Affichage : 04/10/2021